CONCILIER RÉDUCTION DES INTRANTS ET DURABILITÉ DES PRODUCTIONS VITICOLES SELON LES PRINCIPES DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

L'objectif du projet est d'améliorer les performances économiques, environnementales et sociales des exploitations du territoire du Gaillacois spécialisées en viticulture AOP et IGP. L'engagement de 11 viticulteurs au sein de l'association INNOV VITI Gaillacois porte sur la réduction des intrants par la mise en œuvre de pratiques innovantes, visant le double objectif de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et d'améliorer la fertilité des sols. Le groupe composé de viticulteurs innovants en recherche d'améliorations vers la performance à la fois économique, environnementale et sociale de leurs exploitations, constitue un relais efficace pour communiquer vers les viticulteurs du territoire.

DESCRIPTION DU PROJET



Ce projet GIEE s'inscrit dans la poursuite des travaux réalisés sur la zone viticole de ce territoire du Gaillacois caractérisé par une diversité des systèmes agricoles dont la filière viticole représente un atout majeur. Les viticulteurs engagés dans le collectif sont membres du réseau DEPHY des fermes Ecophyto mis en place en 2010 et animé par un conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture. Ils sont également partie prenante du projet « Couverts végétaux innovants en viticulture pour l'amélioration de la fertilité du sol afin de concilier réduction des intrants et durabilité de la production », lauréat de l'appel à projet CASDAR « Mobilisation collective pour l'agro-écologie » de 2013, porté par la Maison de la vigne et du vin de Gaillac en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'Institut français de la Vigne et du Vin.

Il s'agit d'optimiser ou d'arrêter l'utilisation des fertilisants en mettant en place des couverts végétaux qui apporteront à la vigne les éléments nutritifs suffisants, pour l'objectif de rendement attendu. Les techniques de conservation des sols en vigne, de travail du sol simplifié seront mises en place. Il s'agit également, dans un contexte de forte à moyenne pression de bioagresseurs, de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques grâce à des innovations telles que les évolutions de matériel, l'utilisation de techniques de biocontrôle, la prise en compte des auxiliaires et des surfaces d'intérêt écologique... en intégrant la toxicité des produits dans les choix de traitements.



Tarn (81)

NOMBRE D'AGRICULTEURS IMPLIQUÉS

STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMANDE Association INNOV VITI Gaillacois

PRINCIPALE ORIENTATION DE PRODUCTION

► Viticulture

PRINCIPALE THÉMATIQUE

 Systèmes autonomes et économes en intrants

AUTRE THÉMATIQUE AU CŒUR DU PROJET

► Conservation des sols

STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Chambre d'agriculture du Tarn

PARTENAIRE ENGAGÉ

- ► Maison du vin de Gaillac
- ► Institut français de la Vigne et du Vin (IFV)

DATE DE RECONNAISSANCE DU PROJET 10 décembre 2015

DURÉE DU PROJET 5 ans

TERRITOIRE CONCERNÉ Zone AOC du Gaillacois

ORGANISME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CHARGÉ DE LA CAPITALISATION DES RÉSULTATS

Chambre d'agriculture du Tarn



DESCRIPTION DU PROJET (SUITE)

L'objectif est d'améliorer ou de maintenir les revenus, en atteignant l'optimum économique, considérant que la performance économique passe notamment par la maîtrise des charges et la gestion des temps de travaux ainsi que par l'atteinte des objectifs fixés en termes de volume et de qualité de la vendange. L'intérêt environnemental porte sur l'amélioration de la qualité du milieu, notamment la qualité de l'eau et la biodiversité. Le projet vise aussi à améliorer les conditions de travail en réduisant l'exposition aux produits phytosanitaires. Le maintien de l'emploi important dans ces exploitations viticoles est lié aux performances économiques, aussi bien pour la transmission des entreprises que pour l'emploi salarié.

Cette action collective bénéficie de l'appui des partenaires techniques qui trouvent un support de réflexion et de test en conditions de production. C'est un outil technique précieux pour le vignoble et le territoire. Les innovations sont tout à fait transposables sur le territoire dans la mesure où elles sont testées par ce groupe représentatif des exploitations viticoles.